

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 9

Date de la convocation : 01 juin 2023 Date d'affichage : 01 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, M. Fabrice DEVERLY (arrivé à 20h38 – à partir de la délibération 2023-038), Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX, M. Serge PAGET, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h06 – à partir de la délibération 2023-033),

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Jacques ZIRNHELT (pouvoir à Mme Adeline HENNICHE), M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET (pouvoir à M. François PARIS)

Secrétaire de séance : Mme Adeline HENNICHE

Délibération du Conseil Municipal n° 2023-039

SYANE

- Etude de faisabilité d'une installation hydroélectrique – Torrents de la Croix et de Jorasse

Monsieur François PARIS, adjoint au Maire, expose :

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, une étude de faisabilité d'une installation hydroélectrique – Torrent de la Croix et de Jorasse figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à :	12 414,00 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	3 724,20 €
Et contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à :	372,00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des études, il convient que la commune de Cordon :

- Approuve le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée.
- S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière :

D'un montant global estimé à :	12 414,00 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	3724,20 €
Et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à :	372,00 €

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie le montant de la contribution au budget fonctionnement (3% du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.
Fait à CORDON, le 12 juin 2023

Le 1^{er} Adjoint,
Mr François PARIS
Pour le Maire empêché



Télétransmis en Sous-préfecture le : 14 JUIN 2023
Affiché le : 14 JUIN 2023

La Secrétaire de Séance,
Mme Adeline HENNICHE

